

# Procedure file

Informations de base	
DEA - Procédure d'acte délégué <a href="#">2023/2709(DEA)</a>	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Modalités de la mise en œuvre de l'obligation de débarquement dans certaines pêcheries des eaux occidentales pour la période 2021-2023: rectification de la version en langue néerlandaise Complétant <a href="#">2018/0074(COD)</a> Sujet 3.15.01 Conservation des ressources halieutiques et de pêche 3.15.04 Gestion des pêches, pêcheries, lieux de pêche Zone géographique Océan Atlantique région	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<span>PECH</span> <a href="#">Pêche</a>		

Evénements clés			
25/10/2018	Dossier renvoyé a la commission compétente		
11/05/2023	Publication du document de base non-législatif	<a href="#">C(2023)03026</a>	
11/05/2023	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
31/05/2023	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
19/07/2023	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2023/2709(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Etape de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission parlementaire	PECH/9/12051

Portail de documentation				
Document de base non législatif		<a href="#">C(2023)03026</a>	11/05/2023	EC

